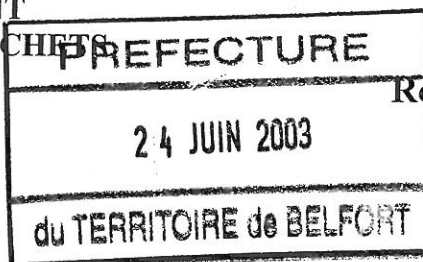


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.17



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 18 juin 2003

**Coût de traitement des ordures
ménagères du SYDOM du Jura**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SYDOM du département du Jura a lancé un appel d'offres ouvert pour le traitement de ses ordures ménagères que son usine ne peut traiter.

Le tonnage annuel à traiter est de 3.000 à 6.000 tonnes par an

Dans le cadre de sa politique de mise en saturation de l'usine, le S.E.R.T.R.I.D. a répondu au mois de mai à cet appel d'offres et a été déclaré titulaire pour un prix de traitement de 81 €/T H.T. rendue usine.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- ADOPTER les termes de ce rapport,
- AUTORISER M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Président le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- ADOPTE les termes de ce rapport,
- AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

* * * * *

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 juin 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

